

RAPPORT FINANCIER 2025



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

SOMMAIRE

1. COMPTES ANNUELS ET ANNEXES	3
1.1 Bilan	4
1.2 Compte de résultat.....	5
1.3 Annexe	6
1.3.1 Faits significatifs de l'exercice et principales actions menées	6
1.3.2 Changement de méthode.....	7
1.3.3 Règles et méthodes comptables	7
1.3.4 Situation fiscale de la Fondation.....	8
1.3.5 État des immobilisations incorporelles et corporelles.....	9
1.3.6 État des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.....	9
1.3.7 État des immobilisations financières.....	9
1.3.8 Détail des provisions	9
1.3.9 Détail des dépréciations des éléments d'actif.....	10
1.3.10 État des valeurs mobilières de placement.....	10
1.3.11 État des créances et des dettes.....	10
1.3.12 Tableau de variation des fonds propres	11
1.3.13 Tableau de variation des fonds reportés.....	11
1.3.14 État des produits d'exploitation	12
1.3.15 Détails des legs, donations et assurances-vie	13
1.3.16 État des charges et des produits exceptionnels	13
1.3.17 État des produits constatés d'avance	14
1.3.18 État des produits à recevoir.....	14
1.3.19 État des charges constatées d'avance	14
1.3.20 État des charges à payer	14
1.3.21 Compte de résultat par origine et destination	15
1.3.22 Compte d'emploi des ressources et annexe.....	16
1.3.23 Ventilation de l'effectif salarié au 31/12/2025.....	25
1.3.24 Contributions volontaires en nature pour l'année (en euros)	25
2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	26
3. RAPPORT DE GESTION	31
3.1 Actions et faits marquants de l'exercice.....	32
3.2 Comparaison du résultat 2025 avec le budget et analyse du résultat et du bilan.....	34
3.2.1 Comparaison avec le budget	34
3.2.2 Variations entre 2024 et 2025.....	35
4. RAPPORT FINANCIER	36
5. NOS ACTIONS EN 2026.....	37



1.COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

1.1 Bilan

En euros	Notes de l'annexe	au 31 décembre 2025			Au 31/12/2024
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	Notes 1.3.5 et 1.3.6	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	Notes 1.3.5 et 1.3.6	3 023 114	1 683 715	1 339 399	1 415 610
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	Notes 1.3.5	513 210	50 000	463 210	570 566
Immobilisations financières	Notes 1.3.7	473	0	473	473
Actif Immobilisé (I)		3 536 796	1 733 715	1 803 081	1 986 648
Avances et acomptes versés sur commandes		2 000	0	2 000	0
Créances	Notes 1.3.11	1 710 622	14 250	1 696 372	2 714 663
Valeurs mobilières de placement	Notes 1.3.10	2 107 085	0	2 107 085	2 870 691
Disponibilités		934 379	0	934 379	258 759
Charges constatées d'avance	Notes 1.3.19	53 823	0	53 823	29 146
Actif Circulant (II)		4 807 909	0	4 793 659	5 873 259
Total Actif (I+II)		8 344 705	1 733 715	6 596 740	7 859 907
Fonds propres sans droit de reprise	Notes 1.3.12			2 306 657	2 306 657
Report à nouveau	Notes 1.3.12			1 699 732	2 124 798
Excédent ou déficit de l'exercice				-87 307	-425 067
Fonds Propres (I)				3 919 082	4 006 388
Fonds dédiés sur autres ressources				0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	Notes 1.3.13			513 440	760 905
Fonds Reportés et Dédiés (II)				513 440	760 905
Provisions pour risques				0	30 848
Provisions pour charges	Notes 1.3.8			239 545	233 222
Provisions (III)				239 545	264 070
Dettes auprès d'établissements de crédit	Notes 1.3.11			0	0
Emprunts et dettes financières diverses	Notes 1.3.11			9 476	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Notes 1.3.11			174 609	209 575
Dettes des legs ou donations	Notes 1.3.15			63 260	72 153
Dettes fiscales et sociales	Notes 1.3.11			301 541	289 759
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				0	0
Autres dettes	Notes 1.3.11			15 403	47 583
Produits constatés d'avance	Notes 1.3.17			1 360 384	2 209 474
Dettes (IV)				1 924 673	2 828 544
Total Passif (I+II+III+IV)				6 596 740	7 859 907

1.2 Compte de résultat

En euros	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Produits d'exploitation (I)	3 138 934	2 721 472
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0,00	0
Ventes de prestations de service	101	381
- dont Parrainages	101	381
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitations	640 750,00	620 083
Ressources liées à la générosité du public	1 489 590	1 322 016
Dons	879 673	888 543
Mécénat	282 500	287 646
Legs et assurances-vie	327 417	145 827
Contributions financières	958 438	776 660
Reprises sur amort., dépréc., prov. et transf. de charges	30 848	143
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	19 206	2 190
Charges d'exploitation (II)	3 319 759	3 246 259
Autres achats et charges externes	973 312	882 116
Aides financières accordées		57 450
Impôts, taxes et versements assimilés	176 243	166 495
Salaires et traitements	1 379 410	1 370 815
Charges sociales	662 104	623 915
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	95 826	144 483
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	32 864	985
Autres charges d'exploitations	0	0
Résultat d'exploitation (I)-(II)	-180 824	-524 786
Produits financiers (III)	93 518	99 118
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9	0
Autres produits financiers	93 508	99 118
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charge		0
Charges financières (IV)	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions des VMP	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Résultat financier (III)-(IV)	93 518	99 118
Produits exceptionnels (V)	0	601
Sur opérations de gestion	0	600
Sur opérations en capital	0	1
Charges exceptionnelles (VI)	0	0
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Résultat exceptionnel (V)-(VI)	0	601
Impôts sur les bénéfices (1)	0	0
Total des produits (I)+(III)+(V)	3 232 452	2 821 192
Total des charges (II)+(IV)+(VI)	3 319 759	3 246 259
Excédent ou déficit de l'exercice	-87 307	-425 067

(1) Impôts sur intérêts courus du contrat de capitalisation Dexia Epargne Pension FNH.

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	0	360
Prestations en nature	368 085	507 167
Bénévolat	62 162	141 478
TOTAL	430 247	649 005
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	360
Prestations en nature	368 085	507 167
Personnel bénévole	62 162	141 478
TOTAL	430 247	649 005

1.3 Annexe

Au bilan avant affectation de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de **6 596 740 euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégageant un résultat déficitaire de **87 307 euros**, incluant **247 464 euros** d'utilisation de fonds reportés en 2025.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La Fondation pour la Nature et l'Homme a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 1^{er} août 1996.

1.3.1 Faits significatifs de l'exercice et principales actions menées

a – faits significatifs de l'exercice

Baisse des produits de legs en raison d'un décalage dans le temps dans la réalisation de ces derniers. Ce décalage entraîne un solde de fonds reportés à la clôture de 2025, d'un montant de 513 € ayant contribué à la formation du déficit de 87 k€. Seulement un nouveau legs a été accepté et encaissé en 2025.

b – principales actions menées

- Publication d'une étude d'impact sur notre démarche Mon Restau Responsable®, réalisée avec le soutien du cabinet KIMSO.
- Création de 9 campagnes de collecte de dons auprès des particuliers, dont 2 campagnes clés : "Pesticides, nous on avance" et "Ça nous rend malade".
- Publication de 3 rapports majeurs pour réconcilier urgence écologique et enjeux sociaux et nourrir nos actions de plaidoyer en faveur de l'objectif zéro artificialisation des sols, d'un élevage porcin durable d'une consommation de produits issus de l'agriculture biologique encouragée par la grande distribution : « Loger sans artificialiser » (en Ile-de-France), « Filière porcine : un modèle qui nous coûte cher », « Achats de produits bio en baisse : le rôle de la distribution ».
- Publication d'un cahier d'acteurs lors de la consultation publique organisée par le gouvernement sur la restauration des écosystèmes.
- Poursuite des actions de plaidoyer et de communication presse pour rappeler aux décideurs politiques l'importance de l'objectif Zéro Artificialisation nette dans la préservation de la biodiversité et en protéger l'ambition face à la loi TRACE.

- Organisation de webinaires à l'attention des collectivités locales et participation à des réunions publiques citoyennes pour leur présenter les études produites sur l'artificialisation des sols.
- Collaboration avec un groupe pilote de neuf collectivités territoriales et l'agence de design Vraiment Vraiment pour concevoir une boîte à outils stratégique dédiée aux élus et agents pour mobiliser leurs habitants en faveur de la biodiversité.
- Animation de la plateforme J'agis pour la nature avec la valorisation des grands temps forts historiques, l'intégration de nouveaux partenaires, la publication de plus de 4550 activités proposées au grand public.
- Animation de la campagne « J'agis Je Plante » pour la 3^e année consécutive avec la création d'outils pédagogiques, l'organisation de webinaires pratiques et d'une séquence de communication autour des plantations de printemps, favorables à la biodiversité, en complément de la séquence de mobilisation traditionnelle dédiée aux plantations hivernales d'arbres et arbustes.
- Animation du concours scolaire "J'agis Je Plante avec Ducobu" : désignation et valorisation des lauréats de la première édition et lancement de la deuxième édition du concours, toujours après des enfants du CP au CM2.
- Création et valorisation de ressources pédagogiques (guides, livrets scientifiques et tutoriels DIY) en faveur de la préservation de la biodiversité et des plantations citoyennes téléchargées à plus de 10 000 exemplaires.
- Construction d'une formation inédite pour les professionnels de la jeunesse (enseignants et animateurs du périscolaire) à l'éducation en plein air et leur donner les clés pour reconnecter les enfants à la biodiversité (à finaliser en 2026).
- Mobilisation contre la loi Duplomb par des actions de décryptage grand public, par voie de presse et des actions de plaidoyer menées en lien avec d'autres partenaires ONG.
- Organisation de trois conférences au salon de l'agriculture pour valoriser nos actions en faveur de l'agroécologie et du changement de pratiques dans les cantines.
- Mobilisation en faveur de la mise en place des mesures miroirs dans le cadre des débats contre l'accord UE-Mercosur.

- Réalisation d'un sondage avec l'institut Odoxa qui a permis de démontrer que les mesures miroirs sont plébiscitées par les agriculteurs et les consommateurs.
- Participation à l'émission "Sur le Front" sur France 5, intitulé " « Libre-échange : c'est notre nourriture qui trinque » ».
- Mobilisation pour une Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition Climat ambitieuse à travers des actions de plaidoyer.
- Construction d'un projet de mobilisation citoyenne pour ancrer le bio dans le quotidien des familles (à finaliser en 2026).
- Actions de plaidoyer pour maintenir le cap de la fin de vente des véhicules thermiques neufs en 2035 et soutenir les zones à faibles émissions.
- Mise en place d'une consultation grand public sur le thème "Environnement, mobilité, trajets au quotidien : vos besoins et attentes".

1.3.2 Changement de méthode

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 du Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 (homologué le 26 décembre 2023) a eu pour conséquence une nouvelle nomenclature du PCG et les principales incidences suivantes sur les comptes de l'exercice 2025 :

- **Cessions d'immobilisations enregistrées en résultat exceptionnel en 2024** (anciens comptes #675/#775) sont désormais enregistrées en exploitation (comptes #657/#757)
- **Suppression du compte 791** (Transfert de charges). Les remboursements de charges doivent désormais être portés au crédit des comptes de charges concernés ou dans des comptes spécifiques de produits (758)

Ces changements de méthode n'ont pas d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2025 et ne nuisent pas à la comparabilité des exercices (2025 vs 2024).

1.3.3 Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement comptable ANC n°2018_06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 (homologué le 26 décembre 2023) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, en cohérence avec la nouvelle nomenclature du PCG (ANC 2022-06).

Méthodes d'évaluations :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules les informations présentant une importance significative font l'objet des commentaires ci-après :

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, proche de la durée d'utilisation des biens, par application des taux usuels selon le mode linéaire pour les existants au début de l'exercice. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

- Terrain (non amortissable)
- Immeuble (siège social)40 ans
- Agencements, installations de bureaux ... 5 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique..... 3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

- Logiciels informatiques..... 12 mois

b – Valeurs mobilières de placement

Les intérêts à venir sur les comptes à terme ont été comptabilisés au 31/12/2025 aux taux contractuels en intérêts courus.

c – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est passée le cas échéant pour ramener les créances à la valeur probable de réalisation.

d – Fonds dédiés

Il n'y pas de fonds dédiés sur autres ressources en 2025.

e – Fonds reportés

Conformément au règlement comptable, les fonds reportés enregistrent à la clôture de l'exercice le montant des legs, donations et assurances-vie acceptés par le Bureau et non encore réalisés. Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont comptabilisés à l'actif selon l'estimation du prix de vente.

Les legs non réalisés à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en « fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les assurances-vie sont comptabilisées en produits à leur encaissement.

Les dettes sur legs ou donations sont enregistrées au passif du bilan et les charges correspondantes sont déduites du montant du produit du legs (note 1.3.13).

f – Produits

Les produits de mécénat sont constatés et enregistrés pour le montant global de l'engagement, à la date de signature de la convention, la partie de l'engagement se rattachant aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

g – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont mentionnées au compte de résultat et au compte de résultat par origine et par destination. Le montant de contributions faisant l'objet d'une convention figure en annexe 1.3.24.

h – Provisions pour engagement de départ en retraite

Les engagements financiers de départ en retraite des salariés sont comptabilisés en provision pour charge.

La provision des engagements de départ en retraite est calculée d'après la méthode des unités de crédits projetées. Le montant de la provision au 31 décembre 2025 a été ajusté, il s'élève à 237 778 euros (annexe 1.3.8).

→ Hypothèse d'évaluation : départ volontaire

→ Taux d'actualisation : 3,96 % (inflation comprise)

→ Taux de revalorisation des salaires : 2 %

→ Taux de rotation dégressif du personnel : 10 %

→ Taux de mortalité : INSEE 2014-2016

→ Age de départ à la retraite : 67 ans

→ Taux de charges sociales patronales cadres : 53 %

→ Taux de charges sociales patronales non cadres : 55 %

Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables :

Aucune dérogation aux principes, règles et méthodes comptables ne mérite d'être signalée.

1.3.4 Situation fiscale de la Fondation

Les produits perçus par la Fondation étant quasi exclusivement issus de conventions de mécénat, de contributions financières privées, de subventions publiques et de dons et legs de particuliers, cette dernière n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

1.3.5 État des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Valeur brute début exercice	Acquisitions entrées	Cessions sorties	Valeur brute fin exercice
TOTAL	3 611 331	13 023	88 031	3536324
Immobilisations incorporelles	0			0
Logiciels	0			0
Immobilisations corporelles	3 040 765	13 023	30 674	3 023 114
Siège social (construction)	2 106 000			2 106 000
Terrain	234 000			234 000
Autres immobilisations corporelles	700 765	13 023	30 674	683 114
Agencement	331 440			331 440
Mobilier de bureau	98 285			98 285
Matériel informatique	262 045	13 023	30 674	244 394
Matériel vidéo	8 995			8 995
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés (1)	570 566		57 357	513 210

(1) postérieurement à la clôture, la fondation a accepté une offre sur un legs immobilier en deçà du prix de vente de 50 000 euros pour la part revenant à Fondation. Une dépréciation a été passée en conséquence.

1.3.6 État des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Valeur brute début exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin exercice
TOTAL	1 625 155	89 503	30 944	1 683 715
Amortissements immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Logiciels	0	0		0
Amortissements immobilisations corporelles	1 625 155	89 503	30 944	1 683 715
Siège social (construction)	993 915	52 650	0	1046 565
Amortissement autres immobilisations corporelles	631 240	36 853	30 944	637 150
Agencement	282 625	23 604		306 229
Mobilier de bureau	93 151	2 686		95 838
Matériel informatique	246 469	10 563	30 944	226 088
Matériel vidéo	8 995	0		8 995

1.3.7 État des immobilisations financières

En euros	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
Immobilisations financières	473	0	0	473
Part sociale Crédit Coopératif	473	0	0	473

1.3.8 Détail des provisions

En euros	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice
Provisions pour charges	233 222	6 323	0	239 545
Provision pour indemnités de départ en retraite	231 455	6 323	0	237 778
Provision pour charges sur legs ou donations	1 767			1 767

1.3.9 Détail des dépréciations des éléments d'actif

En euros	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice
Dotation pour dépréciation	0	50 000	0	50 000
Bien reçu par legs destiné à être cédé	0	50 000	0	50 000

1.3.10 État des valeurs mobilières de placement

En euros	2 107 085
Comptes à terme	2 000 000
Intérêts courus sur comptes à terme	107 085

1.3.11 État des créances et des dettes

En euros	Montant brut	Provisions	Montant net	À 1 an au plus	À plus d'1 an
ÉTAT DES CRÉANCES	1 766 918	14 250	1 752 668	1 132 806	619 862
Actif Immobilisé	473	0	473	0	473
Autres titres immobilisés	473	0	473	0	473
Actif circulant	1 712 622	14 250	1 698 372	1 092 353	606 019
Avances et acomptes versés	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	508 030		508 030	508 030	
<u>Autres créances :</u>	<u>1 204 592</u>	<u>14 250</u>	<u>1 190 342</u>	<u>584 323</u>	<u>606 019</u>
Fournisseurs avoirs à recevoir	687	0	687	687	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0	0
Etat - Subventions et produits à recevoir	938 769	0	938 769	332 750	606 019
Créances reçues par legs ou donation	135 123	0	135 123	135 123	0
Organismes fondateurs - créances	0	0	0	0	0
Organisme sociaux produits à recevoir	3 104		3 104	3 104	0
Autres créances	11 931	0	11 931	11 931	0
Produits à recevoir	100 128		100 128	100 128	0
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	14 850	14 250	600	600	0
Charges constatées d'avance	53 823	0	53 823	40 453	13 370
ÉTAT DES DETTES	1 924 673	0	1 924 673	1 354 789	569 884
Fournisseurs et comptes rattachés	174 609	0	174 609	174 609	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0	0
Dettes des legs ou donations	63 260	0	63 260	63 260	0
Dettes fiscales et sociales	311 017	0	311 017	311 017	0
Personnel et comptes rattachés	120 654	0	120 654	120 654	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	151 722	0	151 722	151 722	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	29 165	0	29 165	29 165	
Etat - Avances sur subventions	0	0	0	0	
Client dette	9 476	0	9 476	9 476	
Autres dettes	15 403	0	15 403	15 403	
- dont Autres comptes débiteurs divers	15 403	0	15 403	15 403	
- dont Autres charges à payer	0	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	1 360 384	0	1 360 384	790 500	569 884

1.3.12 Tableau de variation des fonds propres

En euros	à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2024		Augmentation		Diminution ou consommation		à la clôture
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant (2)	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise (1)	2 306 657							2 306 657
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Écarts de réévaluation	0							0
Réserves	0							0
Report à nouveau total	2 124 798	- 425 067	218 233					1 699 731
Excédent (+) ou déficit (-) de l'exercice total	- 425 067	425 067	- 218 233			87 307	46 064	- 87 307
Dotations consommables	0							0
Subventions d'investissement	0							0
Provisions réglementées	0							0
TOTAL	4 006 388	0	0	0	0	87 307	46 064	3 919 081

(1) Le fonds associatif de la Fondation correspondait au départ aux sommes bloquées en banque via la Fondation de France, afin d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique et pérenniser une partie des ressources de la Fondation. Il a été ensuite augmenté des affectations ultérieures décidées par le Conseil d'administration. Ce fonds constitutif de la dotation de la FNH a été investi en 2005 dans l'acquisition du siège de la FNH.

Fonds associatifs par année de constitution :	Solde début exercice	Augmentations	Solde fin exercice
1996	1 299 180	-	1 299 180
1997	1 299 180	273 746	1 572 926
1998	1 572 926	40 470	1 613 396
1999	1 613 396	-	1 613 396
2000	1 613 396	284 557	1 897 953
2001	1 897 953	137 205	2 035 158
2002	2 035 158	171 499	2 206 657
2003 à 2009	2 206 657	-	2 206 657
2010	2 206 657	100 000	2 306 657
2011 à 2025	2 306 657	-	2 306 657

1.3.13 Tableau de variation des fonds reportés

En euros	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Legs et assurances-vie	760 905		247 464	513 440

1.3.14 État des produits d'exploitation

En euros	2025	2024
Produits d'exploitation	3 138 934	2 721 472
Ventes de biens et services	101	381
Ventes de marchandises	0	0
Prestations de services dont parrainage	101	381
Produits de tiers financeurs	3 138 833	2 721 092
Subventions d'exploitation fonds publics	640 750	620 083
Subventions Union Européenne	0	0
Subventions Etat français	185 000	180 000
Subventions institutions publiques à caractère administratif	455 750	440 083
Consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	1 489 590	1 322 016
Produits de mécénat	282 500	287 646
Dons	879 673	888 543
Legs	327 417	145 827
- dont assurances-vie	10 698	127 711
Contributions financières	958 438	776 660
Contributions financières	958 438	776 660
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	30 848	143
Reprises sur amort., dépréc., prov. et transf. de charges	30 848	143
Reprises sur provisions indemnités de départ en retraite	0	0
Utilisation des fonds dédiés	0	0
Report des ressources non utilisées des exercices ant. : fonds dédiés	0	0
Report des ressources non utilisées des exercices ant. : fonds reportés	0	0
Autres produits	19 206	2 190
Droits d'auteurs	0	0
Autres produits de legs	0	0
Autres produits de gestion courante	19 206	5
Refacturations	0	2 185

1.3.15 Détails des legs, donations et assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	10 698
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	114 036
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	62 576
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	247 464
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	57 357
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	50 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	327 417

1.3.16 État des charges et des produits exceptionnels

En euros	2025	2024
Produits exceptionnels		601
Sur opérations de gestion		600
Produits exceptionnels divers		600
Sur opérations en capital		1
Produits de cessions d'immob. corp.		1
Charges exceptionnelles		0
Sur opérations de gestion		0
Pénalités et amendes fiscales ou pénales		0
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		0
Autres charges exceptionnelles		0
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		0
Dotations aux amortissements et provisions		0
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		0
Résultat exceptionnel		601

1.3.17 État des produits constatés d'avance

En euros	2025	2024
	1 360 384	2 209 474
Prestations de service	0	0
Conventions de mécénat	35 000	70 000
Conventions fonds institutionnels privés	540 000	998 340
Conventions fonds institutionnels publics	785 384	1 141 134
Subventions d'exploitations	0	0

1.3.18 État des produits à recevoir

En euros	2025	2024
	208 887	166 300
Clients, factures à établir		0
Organismes sociaux	1 674	0
Intérêts courus	107 085	70 691
Dons manuels	95 001	95 609
Produits à recevoir divers	5 127	0

1.3.19 État des charges constatées d'avance

En euros	2025	2024
Produits exceptionnels (V)	53 823	29 146
Prestations de service	12 600	5 706
Locations matériels / hébergement sites Internet	0	15 967
Maintenances	607	283
Frais de mission		0
Cotisations	496	496
Licences	18 747	0
Abonnements	13 560	1 737
Chèques déjeuner		0
Droits d'auteurs	1 073	1 073
Frais locaux	3 891	3 885
Primes soutiens aux associations	2 850	0

1.3.20 État des charges à payer

En euros	2025	2024
	251 154	225 508
Charges à payer Etat	20 551	18 085
Charges à payer	0	4 038
Factures non parvenues	56 311	39 634
Dettes sociales	174 292	163 750

1.3.21 Compte de résultat par origine et destination

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 31/12/2025		Exercice 31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	1 583 098	1 543 131,76	1 421 134	1 379 936
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	1 489 590	1 489 590	1 322 016	1 322 016
- Dons manuels	879 673	879 673	888 543	888 543
- Legs, donations et assurances-vie	327 417	327 417	145 827	145 827
- Mécénat	282 500	282 500	287 646	287 646
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	93 508	53 542	99 118	57 920
2 - Produits non liés à la générosité du public	977 755		779 832	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	101		381	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	958 438		776 660	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	19 216		2 791	
3 - Subventions et autres concours publics	640 750		620 083	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	30 848	0	143	0
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	0	0	0	0
TOTAL	3 232 452	1 543 132	2 821 192	1 379 936
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	2 183 786	666 456	2 170 544	807 214
1.1 Réalisées en France	2 183 786	666 456	2 170 544	807 214
- Actions réalisées par l'organisme	2 183 786	666 456	2 113 094	807 214
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	57 450	0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0
2 - Frais de recherche de fonds	691 309	572 661	670 309	498 852
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	532 580	441 174	585 965	436 082
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	158 729	131 487	84 344	62 770
3 - Frais de fonctionnement	438 340	349 391	351 186	261 354
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	6 323	688	54 218	30 749
5 - Impôt sur les bénéfices	0		0	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	0	0	0	0
TOTAL	3 319 759	1 589 196	3 246 258	1 598 169
EXCÉDENT OU DÉFICIT	- 87 307	- 46 064	- 425 067	- 218 233
B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/25		Exercice 31/12/24	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	430 247	430 247	649 005	649 005
Bénévolat	62 162	62 162	141 478	141 478
Prestations en nature	368 085	368 085	507 167	507 167
Dons en nature	0	0	360	360
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	0		-	
3 - Concours publics en nature	0		-	
Prestations en nature	0		-	
Dons en nature	0		-	
TOTAL RESSOURCES	430 247	430 247	649 005	649 005
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	412 585	412 585	626 378	626 378
Réalisées en France	412 585	412 585	626 378	626 378
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	0	0	8 357	8 357
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	17 663	17 663	14 270	14 270
TOTAL EMPLOIS	430 247	430 247	649 005	649 005

1.3.22 Compte d'emploi des ressources et annexe

EMPLOIS par destination	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024	RESSOURCES par origine	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
1- Missions sociales <i>(voir répartition sur Note 1)</i>	666 456	807 214	1 - Ressources collectées auprès du public	1 543 132	1 379 936
1.1 Réalisées en France	666 456	807 214	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
• actions réalisées directement	666 456	807 214	1.2 Dons, legs et mécénats	1 489 590	1 322 016
• versements à d'autres organismes agissant en France	0	0	• Dons manuels	879 673	888 543
1.2 Réalisées en l'étranger	0	0	• Legs, donations et assurances-vie	327 417	145 827
• actions réalisées directement	0	0	• Mécénats	282 500	287 646
• versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	53 542	57 920
2 - Frais de recherche de fonds	572 661	498 852			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	441 174	436 082			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	131 487	62 770			
3 - Frais de fonctionnement	349 391	261 354			
Total des emplois de l'exercice	1 588 498	1 567 420	Total des ressources de l'exercice	1 543 132	1 379 936
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	698	30 749	2 - reprise sur provision et dépréciations	0	0
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	0	0	3 - utilisations des fonds dédiés antérieurs	0	0
Excédent de la générosité du public de l'exercice	0	0	Déficit de la générosité du public de l'exercice	46 064	218 233
Total général	1 589 196	1 598 169	Total général	1 589 196	1 598 169
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)				2 113 816	2 273 664
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				- 46 064	- 218 233
(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				56 047	58 386
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)				2 123 799	2 113 816

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024		Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- contributions volontaires aux missions sociales	412 585	626 378	1- contributions volontaires liées à la générosité du public	430 247	649 005
• réalisées en France	412 585	626 378	Bénévolat	62 162	141 478
• réalisées à l'étranger	0	-	Prestations en nature	368 085	507 167
2- contributions volontaires a la recherche de fonds	0	8 357	Dons en nature	0	360
3- contributions volontaires au fonctionnement	17 663	14 270			
Total	430 247	649 005	Total	430 247	649 005

FONDS DÉDIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Fonds dédiés à la générosité du public en début d'exercice	-	-
(-) utilisation	-	-
(+) report	-	-
Fonds dédiés a la générosité du public en fin d'exercice	-	-

NOTE 1 : répartition de la mission sociale par projet (hors fonds dédiés)	Actions réalisées directement
Plaidoyer général -Conseil scientifique	168 836
Mieux vivre avec la Nature	931 788
Nos actions pour lutter contre l'artificialisation des sols sans laisser personne de côté	
Étude et plaidoyer Artificialisation	103 358
Nos actions pour préserver la biodiversité et renaturer nos territoires	
Étude et plaidoyer renaturation	136 212
Agir avec les collectivités	177 200
J'agis pour la Nature	241 402
J'agis je plante	190 253
Nos actions pour reconnecter les gens à la Nature	
Reconnexion nature - apprendre avec la nature	83 362
Bien manger pour sa santé et la planète	874 491
Nos actions pour favoriser un élevage durable en France	
Étude et plaidoyer élevage	215 116
Nos actions pour soutenir les agriculteurs et réduire les pesticides de synthèse	
Étude et plaidoyer mesures miroirs	121 968
Étude et plaidoyer pesticides	106 598
Étude et plaidoyer alimentation durable	160 785
Nos actions pour favoriser une consommation bio et durable à la cantine et à la maison	
Mon Restau Responsable (MRR)	175 322
Alimentation durable MRR à la maison	94 701
Se déplacer autrement	208 671
Nos actions pour soutenir le passage à l'électrique dans l'intérêt du climat, de l'emploi et de la santé	
Plaidoyer mobilité	23 195
Étude automobile	52 668
Étude vélo	114 708
Étude extraction minière	18 100

Les ressources

Les ressources de la Fondation sont de cinq ordres : dons et legs de particuliers, mécénat d'entreprise (financier et de compétences), subventions de ministères ou d'organismes publics, contributions financières d'organismes privés, ressources propres (produits financiers, etc.).

Seules les ressources collectées auprès du public figurent dans le nouveau compte d'emploi annuel des ressources. Depuis 2020, le mécénat d'entreprise fait désormais partie des ressources collectées auprès du public.

Les dons et legs

En 2025, près de 879 000 euros ont été collectés grâce à la générosité de près de 6 000 donateurs. Ce montant est en très légère baisse par rapport à 2024 (1%). Cette évolution est consécutive à la diminution du montant moyen de don ponctuel d'une part et du nombre de donateurs réguliers (engagés par un prélèvement automatique mensuel) d'autre part. Les tendances observées sur 2025 s'expliquent principalement par un contexte social, économique et politique très difficile – et qui perdure dans le temps. Nombreux sont les donateurs qui nous témoignent de leurs difficultés financières et qui se résolvent à des arbitrages conduisant à suspendre leur soutien à la FNH. C'est particulièrement le cas pour les donateurs engagés par prélèvement automatique mensuel (« donateurs réguliers ») et qui représentent aujourd'hui les 2/3 de la collecte de dons de la Fondation. La plupart des études portant sur les questions de générosité révèlent une stagnation voire une baisse de la générosité des Français, impactée par leurs préoccupations ou leurs inquiétudes dans le contexte national et international actuel (cf. Baromètre de la solidarité 2025 / Statistiques de France Générosités 2025). Et ce sont bien toutes les causes - pas seulement environnementales - qui se trouvent impactées en 2025. Néanmoins, la Fondation pour la Nature et l'Homme continue à attirer de nouveaux donateurs

(plus de 25% de ses donateurs ponctuels) : un signe positif dans un contexte de forte concurrence d'autres ONG et de morosité économique et politique.

Au-delà de ces aspects financiers, la Fondation a poursuivi tout au long de l'année des actions permettant de cultiver la relation avec ses donateurs en les tenant informés sur ses actions majeures et en les mobilisant autour de sujets d'actualité (ex. Loi Duplomb / pesticides, étude sur le cadmium). 2025 aura également été l'occasion de proposer des moments d'échanges et de consultations qui permettent à la Fondation de mieux comprendre la perception, le ressenti et les attentes de ses donateurs (et sympathisants) sur des sujets qui les touchent au quotidien et qui sont en lien direct avec ses actions : le changement climatique (juin et octobre 2025) et sur les mobilités (septembre 2025). La Fondation maintient une communication très digitale auprès de ses donateurs, limite ses prises de contact par voie postale (2 à 3 fois par an) et se veut respectueuse du souhait exprimé de ses donateurs. Autre précision notable que nous souhaitons réaffirmer à nos donateurs et qui nous différencie : la Fondation ne procède aucunement à l'échange ou à la location des données relatives à ses donateurs.

La Fondation a reçu 1 nouveau legs et 3 assurances vie au cours de l'année 2025 pour un montant de 126 k€.

La Fondation pour la Nature et l'Homme est la première ONG environnementale à avoir été agréée par le Don en Confiance, qui exerce une mission de contrôle de l'appel à la générosité basée sur les principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et de désintéressement et de respect des donateurs.



Le soutien des entreprises et des fondations

La Fondation est soutenue par un réseau de partenaires financiers privés qui lui donnent les moyens de mener à bien sa mission. En 2025, elle a pu compter sur la contribution financière :

- **d'entreprises mécènes** : Banque de France, CNP Assurances, Léa Nature, MAIF, SNCF ;
- **de partenaires institutionnels privés** : Domorrow, European Climate Foundation, Fondation Carasso, Fondation de France, Fondation Iris, Fondation Michelin, Fondation Société Générale, Fonds API Restauration ;
- **de solutions solidaires** : CNP Assurances, CRM Services, Goodeed, Lilo.

Soutien à la production de rapports techniques, aux actions de plaidoyer, aux contenus pédagogiques grand public ou aux dispositifs de mobilisation dans les territoires : chaque partenaire peut choisir de flécher sa contribution vers le projet de la Fondation de son choix. Afin de garantir le développement de la Fondation sur l'ensemble de ses activités, une part de chaque contribution est également non-affectée, déterminée en accord avec le partenaire mécène.

En plus du mécénat financier, les soutiens de la Fondation ont la possibilité d'engager leurs clients et/ou collaborateurs grâce à une pluralité de dispositifs solidaires, par exemple l'arrondi sur salaire ou encore le reversement sous forme de dons de points accumulés

dans le cadre de programmes de fidélité. Ces dispositifs, reposant sur une logique de volume et de petits montants, sont des leviers à disposition de l'entreprise pour mobiliser ses parties prenantes autour d'initiatives en cohérence avec ses engagements.

La Fondation veille à entretenir des liens étroits avec ses partenaires. Elle les tient informés de ses temps forts par des newsletters dédiées – quatre ont été diffusées en 2025 – et leur transmet régulièrement des reportings sur les projets soutenus. Elle convie les parties prenantes de ses partenaires aux différents webinaires et lives organisés tout au long de l'année. En complément, elle propose des temps d'échange collectifs et conviviaux à l'ensemble de son écosystème : en 2025, deux événements ont ainsi été organisés dans les locaux de la Fondation, en juillet et en décembre, réunissant plus de 150 participants aux côtés de son équipe et de sa gouvernance.

Les subventions et les autres concours publics

La Fondation a reçu 641 k€ de subventions publiques pour contribuer à ses actions d'intérêt général : elles ont été attribuées par le ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Caisse des dépôts et consignations, l'Office français de la biodiversité (OFB).

Les emplois ou charges par destination

La Fondation réalise ses missions en France par des actions d'intérêt général. Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

Afin de suivre au mieux les coûts de ces différentes actions et dans un souci de transparence, la Fondation a mis en place dès sa création une comptabilité analytique avec un suivi et une imputation des temps passés par ses salariés sur les projets où ils interviennent.

Les frais indirects tels que les dépenses de communication autour de nos missions sociales, de base de données, du site présentant l'ensemble des actions de la Fondation et de frais de fonctionnement (frais de personnel et frais de structure) sont également affectés aux missions sociales en fonction des temps passés.

La mission sociale est financée en premier lieu par des financements fléchés, puis par les dons, legs et mécénats.

Priorités d'emplois des ressources

Les ressources affectées à des projets déterminés sont employées, quelle que soit leur nature (dons, mécénats, contributions financières, subventions, ...), en priorité sur les projets concernés.

Les ressources non affectées sont employées sur la base des choix de gestion de la Fondation qui se caractérisent par les priorités d'emplois des ressources suivantes :

- Les ressources issues de la générosité du public non affectées financent en priorité les dépenses engagées dans le cadre des missions sociales puis proportionnellement à leur volume les frais de collecte de fonds et en dernier lieu les frais de fonctionnement.
- Les contributions financières non affectées sont peu significatives et sont en priorité employées au financement du fonctionnement et des frais de collecte de fonds.
- Les autres produits dont les produits financiers sont employés au financement du fonctionnement.

Les missions sociales

En 2025, la Fondation a réalisé les projets suivants :

► LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS SANS LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

En 2025, notre étude "Loger sans artificialiser" menée avec FNE Île-de-France et la Fondation pour le Logement des Défavorisés a prouvé qu'il est possible de créer 70 000 logements par an en Île-de-France sans aucune artificialisation. En mobilisant des leviers comme la transformation de bureaux vacants ou la surélévation du bâti, nous démontrons que justice sociale et protection de la biodiversité sont compatibles. Ce travail a fait l'objet d'un plaidoyer actif auprès des collectivités et départements pour débloquer les moyens techniques et financiers nécessaires à cette transition urbaine indispensable.

► RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES : NOS PROPOSITIONS POUR UN PLAN NATIONAL AMBITIEUX

Face à l'érosion de la biodiversité – où seuls 20 % des habitats terrestres français sont en bon état – la FNH s'est mobilisée pour la mise en œuvre du règlement européen sur la restauration de la nature. Nous avons ciblé le réseau Natura 2000, démontrant que la simple protection ne suffit plus : il faut désormais restaurer. Via un cahier d'acteurs stratégiques, nous avons porté auprès du Gouvernement des recommandations clés pour renforcer les moyens financiers des gestionnaires et impliquer les acteurs locaux.

► CONSERVER L'AMBITION DE L'OBJECTIF ZAN – ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

En 2025, face aux tentatives d'affaiblissement de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la FNH a intensifié son plaidoyer auprès de l'exécutif et du Parlement. Malgré un contexte législatif difficile, nos actions ont payé : l'objectif ZAN est désormais intégré au Plan National d'Adaptation au Changement Climatique pour renforcer notre résilience climatique. Nous avons également obtenu la fusion et le rehaussement des taxes sur les logements vacants. Une victoire stratégique qui redonne des marges de manœuvre financières aux collectivités pour aménager leurs territoires sans détruire d'espaces naturels.

► ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES CITOYENS

Pour concilier besoins en logement et protection des sols, la FNH a formé cette année une centaine d'élus locaux, piliers de la transition territoriale. Nous avons également rendu nos travaux accessibles au plus grand nombre via des webinaires et réunions publiques citoyennes. Enfin, en rejoignant la plateforme collaborative Solutions Transitions, nous mettons désormais à disposition des 500 000 élus et 2 millions d'agents publics des outils concrets et fiches pratiques. La Fondation y apporte son expertise pointue sur la biodiversité et la restauration collective pour accélérer le passage à l'action partout en France.

► AGIR POUR LA NATURE AVEC MES HABITANTS": S'APPUYER SUR LA FORCE DES COLLECTIVITÉS POUR AMPLIFIER L'ENGAGEMENT CITOYEN EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Lancé fin 2024 dans le cadre du projet européen LIFE BIODIV'France, ce projet ambitieux vise à faire des collectivités le moteur de l'engagement citoyen pour la nature. En 2025, nous avons franchi une étape clé avec neuf collectivités pilotes (de Lyon à la Seine-Saint-Denis) en concevant, avec l'agence Vraiment Vraiment, une « boîte à outils » concrète pour les élus et agents. Ce travail collaboratif, enrichi par un état des lieux de la mobilisation locale, sera finalisé en 2026. Notre objectif est de diffuser ces bonnes pratiques à grande échelle pour accompagner 40 collectivités d'ici 2029 dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

► "J'AGIS POUR LA NATURE" QUAND L'ENGAGEMENT CITOYEN POUR LA NATURE DEVIENT COLLECTIF !

Depuis 15 ans, notre plateforme jagispourlanature.org connecte les citoyens avec des actions concrètes de terrain. En 2025, la dynamique s'est intensifiée avec 4 550 activités proposées par 560 structures et près de 6 000 participations enregistrées. Qu'il s'agisse de rendez-vous historiques comme Fréquence Grenouille ou de nouveautés comme la Fête du Papillon, nous relayons les campagnes nationales et locales de nos partenaires. Grâce à nos partenariats stratégiques avec JeVeuxAider et Tous Bénévoles, nous élargissons notre audience pour faire de la protection de la biodiversité un engagement quotidien et accessible à tous.

► POUR SA TROISIÈME SAISON, J'AGIS JE PLANTE SE DÉCLINE AU PRINTEMPS !

Lancée avec l'ambition de rendre les plantations citoyennes accessible à tous pour remettre de la biodiversité dans nos vies, la campagne #JagisJePlante a déjà permis de mettre en terre plus de 400 000 plants en trois saisons. Forts de ce succès, nous franchissons une nouvelle étape en investissant l'espace urbain dès le printemps. Pour transformer balcons et fenêtres en véritables refuges pour la faune, nous avons conçu un guide pratique dédié aux essences locales et aux pollinisateurs, proposé des webinaires et animé notre communauté de planteurs en leur proposant des webinaires, des emailings pour continuer à agir à nos côtés. De nombreux posts pour informer et mobiliser ont également été publiés sur nos réseaux sociaux.

► J'AGIS JE PLANTE AVEC DUCOBU : NOTRE CONCOURS POUR MOBILISER LES ENFANTS POUR LA BIODIVERSITÉ

Pour susciter des vocations chez les plus jeunes, nous avons lancé fin 2024 le concours scolaire « J'agis Je Plante avec Ducobu » ouvert du CP au CM2 et parrainé par Elie Semoun. Fin mars 2025, les projets sont enfin arrivés ! 50 classes ont participé en réalisant une plantation et en présentant un discours engagé pour la nature. De la création d'un « mandala des 4 saisons » dans les Landes au verdissement d'une cour bitumée en Eure-et-Loir, les projets lauréats témoignent d'une créativité et d'une détermination remarquables des enfants. Ce succès, qui a permis la mise en terre de 1525 arbres et arbustes, confirme la pertinence de l'école du dehors pour cultiver, dès le plus jeune âge, le respect du vivant. Une dynamique collective prometteuse que la Fondation pérennise avec une seconde édition lancée en septembre 2025. Rendez-vous au printemps 2026 pour connaître les écoles gagnantes !

► APPRENDRE AVEC LA NATURE, UNE FORMATION INÉDITE QUI SE CONSTRUIT

Reconnecter massivement les citoyens à la nature est un défi de chaque jour à la Fondation. Et nous savons à quel point il est important d'y travailler dès le plus jeune âge... C'est pourquoi nous lançons un dispositif d'une ampleur inédite : « Apprendre avec la Nature » ! Notre objectif ? Former les professionnels de la jeunesse (enseignants et animateurs du périscolaire) à l'éducation en plein air et leur donner les clés pour reconnecter les enfants à la biodiversité. L'originalité ? Un outil gratuit, une immersion progressive et une expérience interactive. Scientifiques, ingénieurs pédagogiques, partenaires académiques bâtissent avec nous ce dispositif depuis plusieurs mois... Rendez-vous à l'automne 2026 pour le lancement !

► UNE COLLECTION D'OUTILS ENRICHIE POUR PASSER À L'ACTION !

Pour aider chacun à passer de l'envie à l'action, nous avons enrichi notre collection de ressources pédagogiques. Des plantations sur son balcon aux conseils pour protéger la faune en hiver, nos livrets et tutoriels offrent des solutions simples et accessibles. Pour aller plus loin, nos 4 webinaires thématiques ont réuni près de 5 000 spectateurs autour de sujets passionnants comme l'alliance entre plantes et insectes. En apportant des réponses concrètes aux questions du quotidien, nous permettons à chacun de monter en compétences et de s'engager durablement pour la nature.

► PUBLICATION DE L'ÉTUDE : « FILIÈRE PORCINE : UN MODÈLE QUI NOUS COÛTE CHER »

En 2025, nous avons levé le voile sur une réalité souvent ignorée : les coûts cachés de la filière porcine intensive, chiffrés pour la première fois à 2,8 milliards d'euros. Entre les dépenses de santé liées à la surconsommation de charcuterie (1,9 milliard) et les frais de dépollution des eaux, le constat est sans appel. Présentée à l'Assemblée nationale, notre étude propose une alternative concrète : réallouer les aides publiques vers des élevages durables et mieux rémunérer les agriculteurs. Ce travail, largement relayé dans les médias et auprès de 110 000 citoyens, a permis d'ouvrir un débat essentiel.

► UNE MOBILISATION FORTE CONTRE LA LOI "DUPLOMB"

Pour contrer la « loi Duplomb » dénoncée par plus de 2 millions de citoyens inquiets pour leur santé et l'environnement, nous avons mené des actions de plaidoyer. Contrairement aux idées reçues, cette loi ne réglait en rien la question du revenu agricole. Nous avons donc multiplié les alertes sur les réseaux sociaux et dans les médias pour dénoncer les reculs prévus sur les pesticides et l'élevage intensif. En parallèle, nous avons aussi mené différentes actions de plaidoyer, en partageant deux notes de positionnement à destination des députés, sénateurs et cabinets ministériels. La FNH a également proposé plusieurs amendements dont certains ont permis de faire évoluer la rédaction de certains articles, en particulier sur l'accompagnement des agriculteurs avec un conseil agronomique gratuit.

► SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (SIA) : VALORISER L'AGROÉCOLOGIE ET L'INDÉPENDANCE ALIMENTAIRE

Lors de la 61^e édition du SIA, placée sous le thème « L'agriculture, cette fierté française », la FNH a réaffirmé son engagement pour une alimentation bio et durable, accessible à tous, garantissant des conditions socio-économiques dignes pour les producteurs. Présents sur le stand de Max Havelaar France, nous avons porté nos solutions à travers trois tables rondes : « Contrat tripartite, une solution à la crise de l'élevage ? », « La restauration collective peut-elle devenir un moteur de l'agriculture bio et durable ? », « Quel avenir pour les mesures miroirs dans le nouveau mandat européen ».

► MOBILISATION CONTRE LE MERCOSUR ET POUR LES MESURES MIROIRS

Depuis plusieurs années, nous nous battons aux côtés de partenaires européens pour instaurer des « mesures miroirs ». L'idée est simple : ne plus importer de produits qui utilisent des pesticides ou des antibiotiques de croissance interdits chez nous. En 2025, ce combat a été au cœur de notre opposition à l'accord UE-Mercosur. Cette mobilisation n'est pas restée sans effet : début 2026, le Parlement européen a saisi la Cour de justice pour vérifier si cet accord respecte bien nos principes environnementaux. C'est une étape cruciale pour protéger notre santé, l'environnement et l'avenir même des agriculteurs et éleveurs. Afin d'apporter des éléments de preuves et de se doter d'arguments pour porter notre plaidoyer en faveur des mesures miroirs, nous avons réalisé, en novembre 2025, un sondage avec l'institut Odoxa intitulé « Les mesures miroirs : regards des agriculteurs et du grand public ». Il a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé en décembre 2025 (et d'une vingtaine de retombées médiatiques), d'une large communication sur les réseaux sociaux et le site de la FNH, mais aussi d'un flyer diffusé au Salon de l'Agriculture 2026. Enfin, La Fondation a apporté son expertise à l'émission Sur le Front, d'Hugo Clément, à laquelle elle a aussi participé, diffusée sur France 5 pour un numéro spécial diffusé le 6 novembre 2025, intitulé « Libre-échange : c'est notre nourriture qui trinque ».

► **MON RESTAU RESPONSABLE®, UNE ÉTUDE D'IMPACT QUI CONFIRME LA TRANSFORMATION DES ASSIETTES !**

En 2025, nous avons franchi une étape clé en publiant une étude d'impact d'envergure sur notre démarche Mon Restau Responsable®. Réalisée par le cabinet KIMSO, les résultats de cette étude sont sans appel : la démarche ne se contente pas d'orienter, elle transforme durablement les pratiques. Avec 61 % des établissements augmentant leurs achats bio et 69 % réduisant le gaspillage alimentaire, l'étude démontre que la transition alimentaire est déjà une réalité de terrain. Au-delà des chiffres, c'est une véritable aventure humaine qui se dessine, renforçant les liens entre personnels de cuisine, producteurs locaux et convives. Forts de ces preuves de réussite, nous réaffirmons notre ambition : faire de la restauration collective le levier majeur d'une alimentation, accessible au plus grand nombre qui protège celles et ceux qui produisent, mangent et cuisinent. En parallèle de ce travail, le réseau Mon Restau Responsable® a continué à s'étoffer. Ainsi fin 2025, ce sont 2 386 cantines qui se sont engagées dans la démarche, représentant plus de 159 millions de repas servis par an. L'année 2025 a été marquée par un effort important de développement d'outils pour le réseau : la mise en place de webinaires, d'une newsletter du réseau, de nouvelles fonctionnalités sur le site internet, la création d'un premier guide consacré à la sortie des plastiques en restauration collective.

► **CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR ANCRER LE BIO DANS LE QUOTIDIEN DES FAMILLES**

Pour lever les freins à l'alimentation bio chez les familles, nous avons lancé, avec le cabinet Openlande, une démarche innovante et concrète. Suite à une phase d'immersion et un atelier collectif réunissant parents, médecins, agriculteurs et acteurs de la distribution et de la restauration collective, nous avons fait émerger des solutions adaptées au quotidien des foyers. Ce projet entre désormais en phase de formalisation et de test pour transformer durablement nos habitudes, avec un triple objectif : protéger notre santé, le climat et la biodiversité.

► **FIN DE VENTE DES VÉHICULES THERMIQUES NEUFS EN 2035 : DES PROPOSITIONS POUR MAINTENIR LE CAP**

En 2025, face au recul de la Commission européenne sur la fin des moteurs thermiques en 2035, nous sommes montés au créneau. En participant aux consultations de l'UE sur les standards CO2, nous avons alerté sur les risques de cette décision : une hausse inévitable des émissions de gaz à effet de serre et une menace réelle sur l'emploi industriel français. Aux côtés de la CFDT et de nos partenaires associatifs, nous multiplions les actions pour défendre une transition électrique ambitieuse, indispensable à notre souveraineté, à notre santé et au climat.

► **UN ENGAGEMENT POUR LE MAINTIEN DES ZONES À FAIBLE ÉMISSION**

Nous avons souhaité rappeler que ces ZFE, couplées à un système de transport public renforcé et des aides à la transition vers l'électrique, permettraient de libérer 15 millions de Français de la dépendance à la voiture thermique et des coûts liés aux carburants.

Nous avons ainsi largement alerté sur ce sujet dans les médias, notamment avec des tribunes publiées dans différents médias, aux côtés de ses partenaires et de collectivités locales (Alliance pour la Décarbonation de la Route, Alliance des collectivités locales pour la qualité de l'air, Respire, Clean Cities, Fédération Française des Usagers de la Bicyclette...)

Les frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Ces frais couvrent la communication et la relation avec les donateurs, ainsi que la conception et la diffusion de deux campagnes majeures de mobilisation : « On avance, pour en finir avec les pesticides » et « Ça vous rend malade ? Nous aussi ». Ils comprennent également l'organisation de temps consultatifs consacrés au climat (« Enquête 2025 : les Français face aux changements climatiques ») et aux mobilités du quotidien (« Environnement, mobilité, trajets au quotidien : et vous, vous en êtes où ? »), ainsi que l'envoi des emailings de collecte, en fidélisation comme en prospection, des mailings postaux adressés aux donateurs, des annonces et insertions, et les frais de gestion des dons.

Frais de recherche d'autres ressources

Ces frais correspondent aux actions menées pour rechercher, construire et développer de nouveaux partenariats, dans une logique de diversification des ressources de la Fondation.

Les frais de fonctionnement

Ces frais correspondent aux charges de personnel et de structure qui ne peuvent être rattachées directement à la mission sociale. Ils concernent principalement la direction générale ainsi que les services administratifs et financiers.

Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement qui ne sont pas imputés à la mission sociale sont financés en priorité par des ressources non fléchées ne relevant pas de la générosité du public, ainsi que par les réserves, dont une partie est issue de cette générosité.

COMMENTAIRES DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES (CER) AUPRÈS DU PUBLIC

La première partie du CER reprend l'ensemble des produits et charges liés à la générosité du public, issus du CROD.

Ressources reportées liées à la générosité du public

Il s'agit du cumul, dans les fonds propres, des excédents successifs issus de la générosité du public depuis la création de la Fondation.

Fonds dédiés liés à la générosité du public

Ils représentent la part des fonds issus de la générosité du public dédiés à des projets déterminés et non encore engagés à la clôture de l'exercice.

Contributions volontaires en nature (1.3.24)

Nous avons accueilli 2 personnes mises à disposition par la société AXA et une personne par BNP Paribas.

Nous avons bénéficié d'espaces publicitaires gracieux de JC DECAUX, dans le cadre de la campagne de notoriété (affichage papier et digital), d'une annonce presse dans la revue Servir de l'ENA, ainsi que des prestations en nature par les sociétés DigDeo, Qestit et Capgemini.

Nous bénéficions également de la contribution des experts au Conseil scientifique et la participation de bénévoles réguliers et fidèles aux actions de la Fondation.

1.3.23 Ventilation de l'effectif salarié au 31/12/2025

Catégorie	Effectif de l'exercice	Effectif de l'exercice précédent
Cadres	20	20
Femme	15	14
Homme	5	6
Employés ou professions intermédiaires	4	4
Femme	2	2
Homme	2	2
Total	24	24

La Fondation a accueilli 3 stagiaires au cours de l'année 2025.

1.3.24 Contributions volontaires en nature pour l'année (en euros)

État des contributions volontaires mentionnées en bas du compte de résultat	
Faisant l'objet d'une convention :	368 085
Mécénat de compétence	311 014
Prestation de service	37 571
Espaces publicitaires	19 500

Les experts du Conseil scientifique ne sont pas rémunérés, leur activité pour la Fondation est bénévole. La valorisation de tous les bénévoles intervenant pour la Fondation est valorisée pour un montant de 62 162 euros (annexe 1.2).

Les méthodes retenues par la Fondation pour valoriser les CVN sont les suivantes :

- Mises à disposition et espaces publicitaires : attestations de valorisation envoyées par les mécènes.
- Contributions des experts au Conseil scientifique : non valorisé en 2025.
- Contribution des bénévoles : valorisée au coût horaire du SMIC, quel que soit la mission, d'après le nombre d'heures déclaré par les bénévoles.



2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME

6 rue de l'Est – 92100 Boulogne Billancourt

Exercice clos le 31 décembre 2025



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de la FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.3.2 Changement de méthode » de l'annexe des comptes portant sur l'incidence des changements de méthode comptable relatifs à l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Commentaires du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 juin 2026

FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Corinne Martial Magninat
Le 9 juin 2026



doc_bwvd
tx_YymyeOakG5Ax

Corinne MARTIAL

3. RAPPORT DE GESTION



3.1 Actions et faits marquants de l'exercice

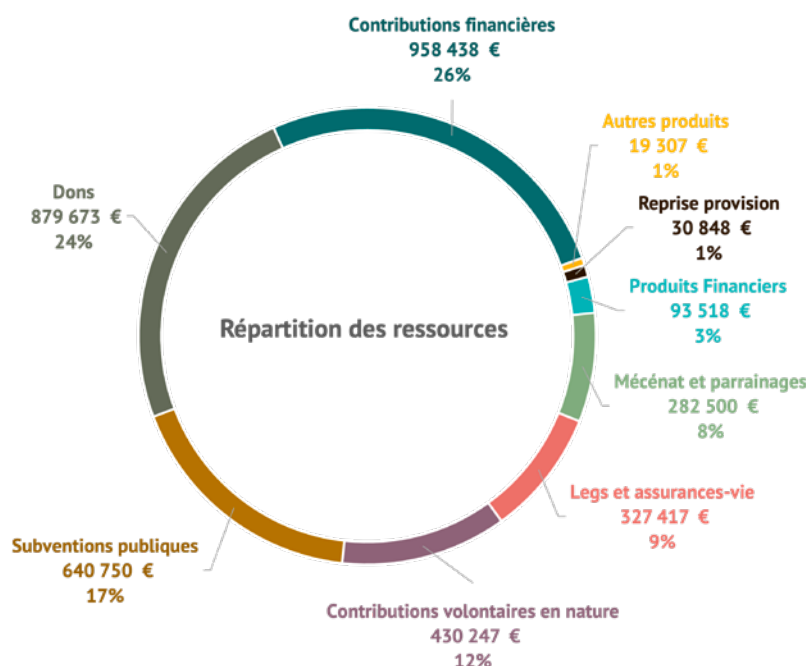
► COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET ACTIONS TRANSVERSALES

- Mise en place d'un mécénat de compétences avec Capgemini pour engager une réflexion profonde sur l'évolution de notre écosystème numérique.
- Redéfinition de la stratégie digitale de la Fondation et de sa ligne éditoriale sur les réseaux sociaux.
- Création de quatre nouvelles pages pour le site Internet de la Fondation : redéfinition de la Home page, des pages programmes, campagnes et création d'une page ressources.
- Création d'une plaquette de présentation institutionnelle.

► PROGRAMME MIEUX VIVRE AVEC LA NATURE

- Publication d'une nouvelle étude « Loger sans artificialiser en Ile-de-France » avec FNE et la Fondation pour le Logement Des Défavorisés, valorisation auprès de la presse, du grand public et des décideurs politiques.
- Face à l'érosion de la biodiversité, la FNH s'est mobilisée pour la mise en œuvre du règlement européen sur la restauration de la nature via la réalisation d'un cahier d'acteurs stratégique, porté auprès du Gouvernement.
- Face aux tentatives d'affaiblissement de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la FNH a intensifié son plaidoyer auprès de l'exécutif et du Parlement.

- Pour concilier besoins en logement et protection des sols, la FNH a formé cette année une centaine d'élus locaux en leur présentant les résultats des études que nous avons réalisées.
- Dans le cadre du projet « Agir pour la nature avec mes habitants », nous avons réalisé les états de lieux des actions de mobilisation citoyenne menées par les 9 collectivités du groupe pilote constitué en 2024 et entamé le travail de conception d'une boîte à outils visant à donner à un maximum de communes françaises les moyens d'associer leurs habitants à la protection de la biodiversité locale.
- Animation de la plateforme J'agis pour la nature avec la valorisation des grands temps forts historiques, l'intégration de nouveaux partenaires, la publication de plus de 4550 activités proposées au grand public.
- Animation de la campagne J'agis Je Plante pour la 3^e année consécutive avec la création d'outils pédagogiques, l'organisation de webinaires pratiques et d'une séquence de communication autour des plantations de printemps, favorables à la biodiversité, en complément de la séquence de mobilisation traditionnelle dédiée aux plantations hivernales d'arbres et arbustes.
- Animation du concours scolaire "J'agis Je Plante avec Ducobu" : désignation et valorisation des lauréats de la première édition et lancement de la deuxième édition du concours, toujours après des enfants du CP au CM2.



- Création et valorisation de ressources pédagogiques (guides, livrets scientifiques et tutoriels DIY) en faveur de la préservation de la biodiversité et des plantations citoyennes téléchargées à plus de 10 000 exemplaires.
- Construction d'une formation inédite pour les professionnels de la jeunesse (enseignants et animateurs du périscolaire) à l'éducation en plein air et leur donner les clés pour reconnecter les enfants à la biodiversité (à finaliser en 2026).

► PROGRAMME BIEN MANGER POUR SA SANTÉ ET LA PLANÈTE

- Publication de l'étude : « Filière porcine : un modèle qui nous coûte cher » afin de lever le voile sur une réalité souvent ignorée : les coûts cachés de la filière porcine intensive. A partir de cette étude, la FNH a décliné des mesures politiques portées auprès des décideurs et de la presse.
- Publication d'une étude d'impact sur notre démarche Mon Restau Responsable®, réalisée avec le soutien du cabinet KIMSO et poursuite de l'animation de la démarche avec la création d'outils et de rendez-vous pour le réseaux, ainsi que l'animation des séances publiques d'engagement.
- Mobilisation contre la loi Duplomb par des actions de décryptage grand public, par voie de presse et des actions de plaidoyer menées en lien avec d'autres partenaires ONG.

- Organisation de trois conférences au salon de l'agriculture pour valoriser nos actions en faveur de l'agroécologie et du changement de pratiques dans les cantines.
- Mobilisation en faveur de la mise en place des mesures miroirs dans le cadre des débats contre l'accord UE-Mercosur.
- Réalisation d'un sondage avec l'institut Odoxa qui a permis de démontrer que les mesures miroirs sont plébiscitées par les agriculteurs et les consommateurs.
- Participation à l'émission "Sur le Front" sur France 5, intitulée " « Libre-échange : c'est notre nourriture qui trinque » ».
- Mobilisation pour une Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition Climat ambitieuse à travers des actions de plaidoyer.
- Construction d'un projet de mobilisation citoyenne pour ancrer le bio dans le quotidien des familles (à finaliser en 2026).

► PROGRAMME SE DÉPLACER AUTREMENT

- Actions de plaidoyer pour maintenir le cap de la fin de vente des véhicules thermiques neufs en 2035 et soutenir les zones à faibles émissions.
- Mise en place d'une consultation grand public sur le thème " Environnement, mobilité, trajets au quotidien : vos besoins et attentes."



3.2 Comparaison du résultat 2025 avec le budget et analyse du résultat et du bilan

3.2.1 Comparaison avec le budget

La comparaison est faite avec le budget prévisionnel voté le 16 décembre 2024.

Les comptes 2025 font apparaître un résultat déficitaire de - 87 306,88 euros. Il prend en compte 513 000 de fonds reportés sur legs non encore encaissés. Le résultat aurait été de plus de 425 000 euros si tous les legs avaient été encaissés dans l'année. L'amélioration du résultat par rapport au budget voté est de 135 k euros. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ 135 k€ = 425 k€ de résultat théorique (incluant la reprise des fonds reportés pour 513 k€) - 290 k€ de résultat budgété

K€	Budget voté	Fonds reportés	Total	Total réalisé	Total budgété hors fonds reportés	Ecart réalisé / Budget
Produits Budget voté 2025	3 179	760	3 939			
Ventes			0	0	0	0
Concours publics et subventions d'exploitations			(9)	641	650	(9)
Ressources liées à la générosité du public			(841)	1 490	2 331	(841)
<i>Dons</i>			<i>(72)</i>	<i>880</i>	<i>952</i>	<i>(72)</i>
<i>Mécénat</i>			<i>(248)</i>	<i>283</i>	<i>530</i>	<i>(248)</i>
<i>Legs et assurances-vie</i>			<i>(521)</i>	<i>327</i>	<i>849</i>	<i>(521)</i>
Contributions financières			78	958	880	78
Reprises sur amort., dépréc., prov. et transf. de charges			31	31	0	31
Utilisations des fonds dédiés			0	0	0	0
Autres produits			1	19	18	1
Autres produits financiers			34	94	60	34
Produits Réalisés 2025	2 985	247	3 232	3 232	3 939	(706)
K€	Budget voté	Fonds reportés	Total	Total réalisé	Total budgété hors fonds reportés	Ecart réalisé / Budget
Charges Budget voté 2025	3 649	0	3 649			
Charges externes missions sociales			(147)	498	645	(147)
Recherche de fonds			(111)	251	362	(111)
Frais de fonctionnement			42	346	304	42
Masse salariale			(112)	2 224	2 337	(112)
Charges réalisées 2025			3 320	3 320	3 649	(329)
Résultat réalisé				(87)	290	(377)

Écart sur les produits

Les principaux écarts sur les produits sont :

- Une baisse de dons pour un montant de 72 k€ (entièrement compensée par une diminution des frais de collecte).
- Des fonds privés supplémentaires : +78 k€.
- Une baisse des ressources de mécénat avec une prospection non aboutie mais des retours prévus sur 2026 : -248 k€ (dont -15k€ de produits constatés d'avance).
- Des fonds reportés sur legs et assurances vies budgétées en 2025 : - 513 k€.
- Une hausse des produits financiers pour un montant de 34 k€. Nous avons bénéficié des taux élevés sur les comptes à terme ouverts en 2023.

Écart sur les charges

Les principaux écarts sur les charges sont :

- Une baisse des charges externes qui s'explique principalement comme suit :
 - frais de collecte : - 111 k€.
 - des actions reportées en 2026 pour un montant de 125 k€ ;
 - économie sur la communication institutionnelle et le développement du site Internet pour un montant de 20 k€ ;
- Une augmentation des frais de fonctionnement qui s'explique comme suit :
 - hausse des honoraires juridiques et de conseil : + 29 k€.
 - indemnité correspondant à un litige : +25 k€.
- Des provisions sur frais de personnel plus faibles que prévues (provision indemnités retraite, provision congés payés et RTT), des remplacements de personnels décalés : - 112 k€.

3.2.2 Variations entre 2024 et 2025

a – Compte de résultat

Les produits d'exploitation de l'exercice soit 3 139 k€, sont supérieurs à ceux de 2024, soit une hausse de plus de 15 %. Ils s'analysent principalement comme suit :

K€	2025	2024
Mécénat et fonds institutionnels privés	1 241	1 064
Dons	880	889
Legs	327	145
Subventions publiques	641	620
Autres produits (dont frais de gestion des fondations abritées)	0	0

Les ressources liées aux fonds institutionnels privés sont en hausse.

Les dons des particuliers sont en très légère baisse.

La hausse des legs correspond à des legs reportés et encaissés en 2025, ainsi qu'un nouveau legs.

Les charges d'exploitation de l'exercice, soit 3 319 k€, ont augmenté de 130 k€, soit 4 % par rapport à 2024.

Le résultat net de l'exercice hors fonds dédiés est déficitaire de - 87 k€ contre un déficit de - 425 k€ pour 2024.

b – Bilan

La situation financière est très saine. Il n'y a pas d'emprunt ni d'autres dettes à long terme.

Les fonds propres sans droits de reprise « le fonds associatif » ont été investis en 2005 dans l'acquisition du siège de la FNH. Ils représentent 2 340 k€ dans les immobilisations corporelles brutes.

Les autres fonds propres constitués des affectations des résultats successifs représentent 1 700 k€ avant affectation du résultat de l'exercice 2025. Ils représentent plus de 50 % des charges d'exploitation, politique de réserve, décidée lors d'un Conseil d'administration et toujours en vigueur.

Les fonds reportés liés aux legs et donations sont de 513 k€ contre 761 k€ en 2024.

L'ensemble des disponibilités et valeurs mobilières de placement représente 63% de l'actif circulant. Il n'y a pas de créances douteuses.

4. RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier soumis à l'approbation du Conseil d'administration comprend les comptes annuels clos le 31 décembre 2025, présenté selon les modalités du plan comptable associatif ainsi que leur annexe.

L'annexe aux états financiers, qui fait partie intégrante des comptes annuels de la Fondation, apporte des précisions sur les méthodes comptables utilisées et les principaux postes de bilan ainsi que sur les variations intervenues au cours de l'exercice.

Le rapport financier inclut le compte de résultat par origine et destination et le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, accompagnés des commentaires.

Tous ces éléments chiffrés, ainsi que la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels ont fait l'objet des diligences du commissaire aux comptes qui présente dans ses rapports la conclusion de ses contrôles.

Le budget 2026 arrêté par le Bureau, a été approuvé par un Conseil d'administration en date du 18 décembre 2025. Il comporte 3 625 k€ de ressources et 3 619 k€ d'emplois, soit un résultat bénéficiaire prévisionnel de 6 k€ hors variation des fonds reportés.

5. NOS ACTIONS EN 2026

► LANCEMENT DE LA FORMATION «APPRENDRE AVEC LA NATURE ».

Parce que la préservation de la biodiversité passe par l'éducation et la transmission. La Fondation proposera, à partir de la rentrée 2026, une formation inédite aux enseignants qui veulent utiliser la nature comme un lieu d'apprentissage et d'émerveillement. Cette formation, entièrement gratuite prendra la forme d'un MOOC visant à accompagner les professionnels de la jeunesse dans l'intégration des apprentissages en extérieur, sur les temps périscolaires et extrascolaires. À travers une progression en 6 modules, ce MOOC proposera des outils concrets pour initier des séances en plein air, exploiter la biodiversité locale comme ressource pédagogique et encourager l'engagement écologique des jeunes. Les participants apprendront à choisir des lieux adaptés, à structurer des activités et à adopter une posture facilitatrice. La formation s'appuie sur des modules interactifs, des mises en pratique et des échanges entre pairs. L'objectif est de rendre ces professionnels autonomes et confiants dans la transmission des enjeux environnementaux, en favorisant un lien direct entre les jeunes et la nature.

► LANCEMENT DE L'ÉDITION 3 DU CONCOURS J'AGIS JE PLANTE AVEC DUCOBU, AVEC LE SOUTIEN DE LA POSTE.

Dans le cadre d'un partenariat exceptionnel réunissant la Poste et la Fondation, des facteurs «ambassadeurs de la nature» interviendront partout en France dans les écoles primaires pour sensibiliser les élèves aux enjeux de la préservation de la biodiversité et les encourager à agir eux aussi en participant à la 3^e édition du concours scolaire « J'agis Je Plante ».

► J'AGIS POUR LA NATURE : POURSUITE DE L'ANIMATION DE LA PLATEFORME CITOYENNE DES ACTIONS POUR LA NATURE .

Les objectifs 2026 de J'agis pour la nature s'inscrivent dans une double dynamique. D'une part, poursuivre l'amélioration de la plateforme numérique afin de la rendre plus performante, lisible et adaptée aux usages des structures comme des citoyens (mise à jour des fonctionnalités, fiabilisation des données, meilleure expérience utilisateur). D'autre part, renforcer l'accompagnement des acteurs de terrain dans leurs actions de mobilisation citoyenne, en déployant la plateforme de manière efficace et structurée dans les territoires. Cela passe par des partenariats avec des acteurs clés (comme les ARB), afin d'ancrer durablement l'outil localement, toucher davantage de structures et élargir son utilisation, à la fois auprès des citoyens et des organisations.

► **LIFE BIODIV FRANCE : LANCEMENT DE LA BOÎTE À OUTILS «AGIR POUR LA NATURE AVEC MES HABITANT.ES» ET TEST AVEC 40 COLLECTIVITÉS PARTENAIRES.**

L'année 2026 marquera la finalisation et la présentation de la boîte à outils destinée à accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions de mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité. Après 3 années de co-construction avec les 9 collectivités pilotes et les partenaires, «Agir pour la nature avec mes habitant.es» sera présentée officiellement, notamment lors de rencontres et salons professionnels, à partir de l'automne. Ce sera également l'ouverture du recrutement de nouvelles collectivités afin de tester la boîte à outils pour lancer des actions sur leurs territoires, dans l'objectif d'atteindre 40 collectivités engagées pour la nature avec leurs habitant.es d'ici 2029.

► **MOBILITÉ : PUBLICATION D'UNE ÉTUDE «PARTAGER LA ROUTE POUR DÉVELOPPER LE VÉLO EN TERRITOIRE PEU DENSE ?»**

Cette étude montre qu'il est possible pour les collectivités situées en zones peu denses, rurales et périurbaines, de développer un réseau d'infrastructures cyclables à moindre coût, en réaffectant une partie de la voirie déjà existante. En s'appuyant sur des études de cas dans 3 territoires pilotes, la FNH développe une méthode pour aider les collectivités à développer ce type de projets, qui permet également de limiter l'artificialisation des sols. Une solution économique et écologique pour ces territoires dans lesquels l'usage du vélo peine à décoller faute d'infrastructures sécurisées et accessibles.

► **PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LE PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DE LA NATURE**

Ce Plan national en cours d'élaboration doit permettre de planifier la restauration des habitats en mauvais état sur au moins 30% de leur surface d'ici 2030. La FNH a déjà apporté différentes contributions sur ce sujet en 2025, notamment afin de demander des mesures renforcées pour les zones Natura 2000 qui couvrent 13% du territoire français à travers 1 700 sites.

En 2026, la Fondation publiera une étude plus large afin que ce Plan national permette de réelles avancées en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

► **PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LA FILIÈRE AVICOLE FRANÇAISE.**

Dans la continuité de ses études sur les filières d'élevage, la FNH partagera en 2026 une nouvelle étude sur la volaille de chair. Le poulet est en effet devenu la première viande consommée en France, une croissance notamment liée à l'essor de la restauration hors domicile qui propose nuggets, tenders, cordons bleus, salades César.... Alors qu'un poulet sur deux consommé en France est importé, la Fondation apportera un éclairage sur l'origine et la traçabilité : des enjeux essentiels pour l'avenir de la filière avicole française.

► **PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LE RÔLE DES FINANCEMENTS PRIVÉS DANS LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE.**

Les acteurs du secteur agro-alimentaire bénéficient de financements privés importants, qui sont aujourd'hui peu étudiés. La Fondation souhaite identifier et quantifier ces flux afin de mieux comprendre comment ils sont orientés, et comment ils peuvent contribuer à réduire l'usage et la dépendance aux pesticides de synthèse. Ces travaux seront menés en concertation avec les acteurs financiers afin d'identifier les bonnes pratiques et de proposer des recommandations pour améliorer l'impact de ces financements sur la transition agroécologique.





Créée en 1990, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) est convaincue que préserver la nature c'est garantir un avenir désirable à tous les êtres humains. Pour y parvenir, elle démontre les bénéfices que nous avons tous à protéger le climat et la biodiversité car notre santé, notre bien-être, la prospérité économique, la justice sociale et toutes les autres dimensions de nos vies en dépendent.

Grâce à une expertise scientifique et technique forte et à des alliances au-delà des clivages, la Fondation pour la Nature et l'Homme s'adresse conjointement aux décideurs politiques, aux responsables économiques, aux acteurs des territoires et au grand public pour prouver qu'il est possible, et dans l'intérêt individuel et collectif, de produire et de se nourrir dans le respect de la planète, de réconcilier nos modes de vie avec la préservation de la nature et de décarboner nos modes de transport. Elle les encourage à agir et leur donne les moyens de réussir.

→ Pour en savoir plus : www.fnh.org



→ Le rapport d'activité 2025 est disponible en [téléchargement](#) sur le site de la fondation ou sur demande.



**FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME**

Dépasser les clivages, inspirer les courages